



سلطة تنظيم الصفقات العمومية

Autorité de Régulation des  
Marchés Publics

*La Présidente*

Nouakchott, le: 20 MAY 2024 في انواكشوط،

Numéro 073/24 رقم  
A.R.M./Pr س.ت.ص.ع

الرئيسة

### AVIS DE SUSPENSION

La Commission de Règlement des Différends (CRD) de l'ARMP dit recevables en la forme, les recours introduits en date du jeudi 16 mai 2024, respectivement par la Société des Travaux et Services « STS » et par l'entreprise Souleymane Ould CHOUMAD « S.O.C », contre l'attribution provisoire, par la CPMP du Ministère de l'Education et de la Réforme du System Educatif, du marché relatif à « la fourniture de 250 000 uniformes scolaires en deux lots distincts (125 000 pour les garçons et 125 000 pour les filles) », objet du DAON°01/MENRSE/2024.

En conséquence, elle décide de suspendre la procédure de passation du marché en question jusqu'au prononcé de sa décision définitive, en vertu des articles 40, 41 et 55 de la loi n°2021-024 abrogeant et remplaçant la loi n°2010-044 du 22 juillet 2010 portant Code des marchés publics, de l'article 128 du décret n°2022-083 portant application de la loi n° 2021-024 citée ci-dessus et des articles 18,19, 20, 24 et 25 du décret n°2022-85 du 08 juin 2022 portant organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics.

**Mohamed Lemine ABDEL VETAH, p.i.**

